



NOTE DE SYNTHESE

Destinataire :
**MESDAMES ET MESSIEURS LES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 24 octobre 2011

Objet : CONSEIL MUNICIPAL D'URGENCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2011

- FINANCES

1/ SINISTRE RUE DE LA PALE – ACQUISITION DE TERRAINS

Le 15/08/2010 suite à des conditions climatiques défavorables, un glissement de terrain s'est produit rue de la Pâle réduisant considérablement l'espace dédié à la circulation des véhicules et générant un risque d'aggravation conséquent.

Suites aux démarches entreprises dans les meilleurs délais et selon les avis d'experts dûment mandatés pour analyser les facteurs liés à cette situation, une concertation a été entreprise avec les consorts MAIRE-BASCHUNG propriétaires de la berge concernée par le sinistre. Un cabinet d'avocats a été dépêché par l'assurance de la collectivité pour représenter les intérêts la Ville.

Au termes des démarches et expertises, il apparaît que compte tenu de l'urgence générée par l'effondrement de la rue de la Pâle, la Commune doit commander les travaux de reprise nécessaires du talus. A ces fins, elle doit se rendre propriétaire du terrain visé.

Il vous est proposé d'autoriser l'acquisition de l'assiette de voirie en cause et de ses dépendances d'une contenance de 2 ares 20 ca pour la parcelle référencée section AB n° 84 rue de la Pâle à Seloncourt au prix convenu de 2 000 € selon le protocole joint.

Les Domaines ont estimé la valeur du terrain à 220 €, mais la Commune, afin de clore définitivement tout recours des consorts Maire, a accepté un achat à hauteur de 2 000 € en échange de la signature immédiate du protocole d'accord joint.

La commission Finances réunie le 20 octobre 2011 a émis un avis favorable.